

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V. 141 Vœu relatif au déménagement de l'Ecole AgroParisTech des bâtiments situés au 16, rue Claude Bernard.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Conseil d'Administration de l'Ecole AgroParisTech a adopté le 23 mars dernier le projet de déménagement de l'Ecole vers le Plateau de Saclay, prévu en 2019 ;

Considérant les préoccupations exprimées à cette occasion quant aux impacts de ce déménagement ;

Considérant que la Région et la Ville se sont abstenues lors de ce vote du 23 mars, exprimant ainsi une réserve ;

Considérant que la Ville de Paris a maintes fois rappelé son souhait que les parcelles situées au 16, rue Claude Bernard conservent une vocation d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que sur la Montagne-Sainte-Genève et autour se trouvent certains des plus grands établissements d'enseignement et de recherche française : la Sorbonne, le Collège de France, qui lui fait face, l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et deux immenses bibliothèques - Sainte-Genève et Cujas, l'université Paris-VI-Pierre-et-Marie-Curie-Jussieu, premier complexe scientifique et médical de France, l'Ecole normale supérieure, l'ESPCI, le Collège international de Philosophie, etc... ;

Sur proposition de M. Pascal Julien, M. Jérôme Gleizes, des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), et de Mme Marie-Christine Lemardelay, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Mme la Maire de Paris demande au gouvernement d'être attentif aux conditions de transport des étudiants et personnels logeant à Paris pour que la durée de leurs déplacements domicile-travail soient assurés dans des conditions satisfaisantes sachant que la ligne de métro 18 et le Grand Express Paris ne seront pas réalisés en 2019, date prévue pour le déménagement, et d'être attentif aux préoccupations territoriales s'exprimant quant aux impacts environnementaux du projet Saclay, notamment en ce qui concerne la compensation des terres fertiles que le projet fera disparaître.

- Mme la Maire de Paris s'engage à ce que les locaux du 16, de la rue Claude Bernard conservent bien dans le nouveau PLU, une vocation d'enseignement supérieur et de recherche.
- La Ville de Paris et tous les partenaires pertinents travaillent conjointement, à partir d'un diagnostic précis du bâtiment qui sera établi par l'EPAURIF, à l'installation d'un projet d'enseignement supérieur et de recherche sur le site Claude Bernard après le déménagement d'Agro Paris Tech.